

provinciaux des programmes permanents d'élimination des excédents.

Une adaptation sera nécessaire de la part des établissements vinicoles comme des viticulteurs. Le gouvernement fédéral en examine actuellement l'incidence afin d'évaluer les répercussions de l'Accord de libre-échange sur la compétitivité et la fiabilité de ce secteur de l'économie, pour lequel l'Accord ne fera qu'accélérer un processus d'ajustement déjà en cours.

Cependant, le gouvernement a donné des preuves de son engagement à l'égard de cette industrie et il y restera fidèle à un moment décisif pour l'avenir de cette activité. Il prendra toutes les mesures nécessaires pour adoucir les répercussions des ajustements de ce secteur. De leur côté, les gouvernements provinciaux devront prendre de nombreuses initiatives pour aider cette industrie.

L'industrie vinicole a été incluse dans l'Accord de libre-échange parce qu'elle constitue depuis longtemps un sujet de friction avec les États-Unis. Il n'était pas possible de s'en tenir au statu quo. Si le Canada n'avait pas négocié une entente à ce sujet dans le contexte de l'Accord de libre-échange, il se serait exposé à de lourdes représailles de la part de l'industrie américaine. Il était menacé non seulement de l'intervention d'un groupe spécial du GATT, mais aussi, en vertu de la section 301, de mesures sur les vins qui viseraient également la bière et les alcools distillés, produits dont l'exportation présente un intérêt évident pour le Canada.

#### TRANSPORT

Les camionneurs de l'Ontario s'inquiétaient des répercussions qu'aurait sur leur secteur l'Accord de libre-échange. Cependant, ils se sont opposés pour l'essentiel aux initiatives fédérales visant à déréglementer le transport par camion, et ils considèrent l'ensemble de règles applicables aux services qui figurent dans l'Accord comme une poursuite de ce processus au mépris de leurs intérêts.

Le secteur des transports n'est pas visé par les règles s'appliquant aux services; il est donc bien exclu de l'Accord de libre-échange. Cela résulte du fait qu'il a été impossible aux États-Unis de soumettre l'industrie du transport maritime aux règles applicables aux services.